



**FR**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**84<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 12 décembre 2024**

UNIDROIT 2024  
A.G. (84) 9  
Original: anglais/français  
novembre 2024

**Point n° 12 de l'ordre du jour: Mise à jour sur l'application du système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note de la mise à jour</i>
<i>Documents connexes</i>	<a href="#">UNIDROIT 2017 – A.G. (76) 7 rév.</a> ; <a href="#">UNIDROIT 2017 – A.G. (76) 10</a> ; <a href="#">UNIDROIT 2020 – A.G. (79) 8</a> ; <a href="#">UNIDROIT 2022 – A.G. (81) 8</a> ; <a href="#">UNIDROIT 2023 – A.G. (82) 10</a> ; <a href="#">UNIDROIT 2024 – C.F (97) 4</a>

## **I. INTRODUCTION**

1. Suite à l'adoption d'importantes réformes en matière de sécurité sociale en 2017 ([A.G. \(76\) 7 rév.](#); [A.G. \(76\) 10](#)), le Secrétariat a informé régulièrement la Commission des Finances et l'Assemblée Générale sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT.

2. Le nouveau système de retraite a été activé en 2019 et a depuis été géré par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP). À l'origine, le Comité pour l'administration des fonds (CAF)<sup>1</sup> avait proposé de conserver les cotisations versées au fonds de réserve pour les retraites d'UNIDROIT dans la trésorerie jusqu'à ce que le fonds atteigne un montant seuil de 500.000,00 €. Les actifs auraient ensuite été déplacés vers un portefeuille investi sur les marchés financiers ([A.G. \(79\) 8](#)). En 2022, le seuil minimum d'investissement avait été porté à 900.000,00 € ([A.G. \(81\) 8](#)).

3. Lors de sa 81<sup>ème</sup> session (décembre 2022), l'Assemblée Générale a approuvé la recommandation de la Commission des Finances de transférer un montant substantiel des actifs du fonds de pension du compte d'épargne vers un compte à plus long terme en vue d'obtenir un taux d'intérêt plus élevé ([A.G. \(81\) 8](#)). Ainsi, un nouveau compte bancaire a été ouvert et, depuis juin 2023, UNIDROIT a bénéficié de taux d'intérêt plus élevés avec des dépôts à terme.

4. En ce qui concerne l'assurance maladie, le Secrétariat a souscrit une assurance auprès de Cigna l'année dernière, en raison de l'insatisfaction générale des membres du personnel à l'égard de

---

<sup>1</sup> Le CAF est composé de représentants de cinq Organisations qui ont confié au SIRP la gestion des actifs de leur fonds de réserve pour les retraites (voir Annexe).

la police d'assurance précédente ([A.G. \(82\) 10](#)). Le plan d'assurance maladie de Cigna a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2023, pour une période de douze mois à tacite reconduction.

## II. MISE À JOUR

### Fonds de pension:

5. Le seuil indicatif d'investissement des actifs du fonds de pension a été atteint au cours du premier trimestre 2024 ([C.F. \(97\) 4](#)). Le montant total des actifs du fonds de pension ont augmenté pour atteindre 1.138.758,00 € à la fin du mois d'août 2024. Les détails concernant la gestion du fonds de réserve pour les retraites de l'Institut sont disponibles dans le deuxième Rapport semestriel du SIRP – CAF (voir Annexe, confidentielle).

6. Le seuil indicatif d'investissement des actifs du fonds de pension ayant été atteint, le SIRP, en coopération avec le Secrétariat d'UNIDROIT, prépare une proposition sur l'investissement des actifs du fonds de réserve pour les retraites sur les marchés financiers. À cette fin, plusieurs étapes sont envisagées: i) élaboration d'un rapport sur l'évolution attendue du fonds de réserve pour les retraites (analyse des flux de trésorerie)<sup>2</sup>; ii) établissement d'un plan d'allocation stratégique des actifs (ASA); iii) sélection et négociation avec les gestionnaires d'actifs des fonds communs de placement identifiés; et iv) engagement d'une banque dépositaire et d'un consultant externe en matière de performance. L'investissement éventuel des actifs du fonds de réserve pour les retraites d'UNIDROIT sur les marchés financiers sera examiné lors de la prochaine réunion de la CAF en novembre 2024. S'il est jugé approprié d'investir les actifs du fonds de réserve pour les retraites sur les marchés financiers conformément à ce plan, sa mise en œuvre pourrait prendre jusqu'à six mois

7. Les coûts uniques pour la réalisation des deux rapports en cours de préparation par le SIRP s'élèvent à environ 20.000 € au total (12.500 € pour l'analyse des flux de trésorerie et 10.000 € pour le plan d'allocation stratégique des actifs (ASA)). Pour réduire l'impact sur l'Institut, UNIDROIT pourrait envisager de payer ces coûts par tranches de 4.500 € sur une période de cinq ans. Par ailleurs, l'Institut continuerait à payer les frais du CAF et encourrait des coûts structurels pour investir les actifs du fonds de réserve pour les retraites sur les marchés financiers (par exemple, les frais de la banque dépositaire et du gestionnaire d'investissement ainsi que les frais d'un consultant en matière de performance).

### Assurance maladie

8. Comme cela avait été annoncé lors de la 97<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances, les polices d'assurance maladie Cigna ont été reconduites tacitement pour une nouvelle période de douze mois.

## III. ACTION DEMANDÉE

9. *L'Assemblée Générale est invitée à prendre note de la présente mise à jour concernant le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT, y compris la mise à jour fournie dans le deuxième rapport semestriel du SIRP – CAF (**Annexe**). Veuillez noter que l'Annexe est confidentielle.*

---

<sup>2</sup> L'analyse des flux de trésorerie comprend: i) une projection des prestations de retraite à verser aux membres du personnel actuels et futurs, ii) une élaboration des hypothèses actuarielles utilisées dans la projection des prestations de retraite, iii) une analyse de scénario examinant l'impact de l'ajustement des hypothèses clés sur les flux de trésorerie et l'évolution du fonds de réserve pour les retraites.